

Lettre de Mission (SNPMPI)

La Commission épiscopale de la mission universelle de l'Église confie au Service National de la Pastorale des Migrants et des Personnes Itinérantes¹, la tâche de servir deux aspects de **la mission pastorale des Évêques dans leur diocèse**:

1. **L'accueil** et le « **développement intégral** »² des personnes migrantes et des personnes itinérantes ;
2. **La promotion de la communion**. Celle-ci est à susciter entre les personnes migrantes, les personnes itinérantes, leurs communautés, et les communautés de l'Église locale.

Cette mission pastorale se déploie selon les orientations suivantes :

1. **Offrir un travail d'expertise théologique et pastorale** sur les réalités des personnes migrantes et des personnes itinérantes à destination des Églises locales, des aumôneries de la migration et des Évêques eux-mêmes, en vue de servir la charité du Christ pour toute personne. En partenariat avec d'autres organismes, une expertise est aussi proposée d'un point de vue législatif, juridique, social, politique, économique et culturel.
2. **Servir la catholicité** en favorisant la rencontre entre les catholiques venus de la migration ou dans l'itinérance et les autres membres de l'Église locale dans une perspective de communion. Ce travail se nourrit de l'écoute tant de la vie des migrants et des itinérants que de celle des diverses communautés locales. Il se concrétise dans l'accompagnement (écoute-information-formation), le soutien et l'intégration dans la vie diocésaine des communautés ecclésiales de la migration, des personnes itinérantes et des équipes diocésaines de la pastorale des migrants.
3. **Soutenir** un chemin **d'évangélisation** adapté aux conditions humaines et culturelles des personnes migrantes et des personnes itinérantes. Encourager les migrants et les itinérants catholiques à participer à la mission d'évangélisation des diocèses. Et cela dans la direction indiquée par pape François d'une Église "aux portes ouvertes", accueillante à tous et solidaire. En même temps, « il ne peut y avoir de véritable évangélisation sans une annonce explicite que Jésus est le Seigneur » (*Evangelii Gaudium* 110).
4. **Promouvoir la formation** humaine, spirituelle et pastorale des acteurs pastoraux dans les équipes diocésaines et les aumôneries. En particulier, les initier à la pensée sociale de l'Église. En fonction des spécificités locales, susciter et former de nouveaux acteurs pastoraux qui soient disciples de Jésus, évangélistes de leurs frères et artisans de communion.

Cette lettre de mission est la base à partir de laquelle, tous les trois ans, le Service relira son activité et, en fonction des contextes nouveaux, élaborera ses orientations concrètes. Ces orientations conduiront à des choix respectueux des ressources et des rythmes des personnes de l'équipe, dont la mission est vaste et jamais achevée.

Le 6 novembre 2015

¹ Le Service National de la Pastorale des Migrants et des Personnes Itinérantes comprend le département *des Migrants et des Réfugiés*, les départements *des Gens du voyage, des Artisans de la fête et forains, des Marins et des Bateliers*.

² Cf. Paul VI, encyclique *Populorum Progressio*, n. 5.